





Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale 16 décembre 2010

Français Original: anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Neuvième session

Bonn, 21-25 février 2011

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

Évaluation de la mise en œuvre de la Convention

au moyen d'indicateurs de résultats

Analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et des pays développés parties, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, et du Fonds pour l'environnement mondial au sujet de l'objectif opérationnel 3 de la Stratégie

Analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et des pays développés parties, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, et du Fonds pour l'environnement mondial au sujet de l'objectif opérationnel 3 de la Stratégie

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans le présent document une synthèse et une première analyse des informations soumises par les pays parties touchés et les pays développés parties, le Fonds pour l'environnement mondial et le Mécanisme mondial au sujet de l'objectif opérationnel 3 de la Stratégie: science, technologie et connaissances. Il contient également une analyse de trois indicateurs de résultats consolidés au plan mondial, assortie d'une analyse complémentaire plus détaillée aux plans sous-régional et régional.

Dans le document sont présentées un certain nombre de conclusions sur l'état d'avancement des activités liées à l'objectif opérationnel 3 (perspective axée sur les points de comparaison), ainsi que des recommandations aux fins d'examen par le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention au sujet de la nécessité d'adapter, de rationaliser et de renforcer les activités correspondantes en vue d'atteindre cet objectif (perspective axée sur les objectifs).

Les Parties et les autres entités concernées ayant soumis leur premier rapport selon une démarche reposant sur les indicateurs, certaines considérations relatives à l'application des indicateurs et la communication d'informations sur ces indicateurs figurent également dans le document ICCD/CRIC(9)/10 qui enrichit le processus itératif.

Table des matières

Chapitre		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1–3	3
II.	Indicateur de résultats CONS-O-8 applicables aux résultats 3.1 et 3.2	4-29	3
	A. Analyse au plan mondial	4–8	3
	B. Pays parties touchés (analyse aux plans sous-régional et régional)	9-20	6
	C. Pays développés parties	21-28	16
	D. Fonds pour l'environnement mondial	29	19
III.	Indicateur de résultats CONS-O-10 applicable aux résultats 3.3 et 3.4	30-33	19
	Analyse au plan mondial	31–33	20
IV.	Indicateur de résultats CONS-O-11 applicable au résultat 3.5	34–46	20
	A. Analyse au plan mondial	35–38	21
	B. Pays parties touchés (analyse aux plans sous-régional et régional)	39–43	22
	C. Pays développés parties	44	22
	D. Fonds pour l'environnement mondial	45	22
	E. Mécanisme mondial	46	23
V.	Conclusions	47-53	23
VI.	Recommandations	54	24

I. Introduction

- 1. Le présent document contient une synthèse et une première analyse des informations soumises par les Parties et les observateurs au sujet de l'objectif opérationnel 3 de la Stratégie: science, technologie et connaissances¹.
- 2. Pour chacun des indicateurs de résultats correspondant à l'objectif opérationnel 3 (voir les chapitres II, III et IV ci-après), une section consacrée à l'analyse au plan mondial décrit la situation par rapport à l'indicateur selon une perspective mondiale, en s'appuyant sur les informations communiquées par les pays parties touchés et par les pays développés parties. Des informations plus détaillées sont présentées dans les sections suivantes consacrées à l'analyse aux plans sous-régional et régional pour les pays parties touchés ainsi que pour les pays développés parties², le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Mécanisme mondial, selon que de besoin.
- 3. Les conclusions générales sur l'état d'avancement des activités liées à l'objectif opérationnel 3, qui figurent en fin de document, portent sur les questions importantes ayant trait aux informations de référence pour les indicateurs de résultats (perspective axée sur les points de comparaison). Des recommandations ont été formulées aux fins d'examen par le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (ci-après «le Comité») au sujet de la nécessité d'adapter, de rationaliser et de renforcer les activités en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie (perspective axée sur les objectifs). Suivant un cadre axé sur les résultats, le Comité pourrait proposer à l'intention des Parties et des institutions relevant de la Convention des orientations concrètes permettant d'assurer le suivi des recommandations ciblées, dont la Conférence des Parties serait saisie pour examen.

II. Indicateur de résultats CONS-O-8 applicable aux résultats 3.1 et 3.2

Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales ou régionales ayant mis en place et appuyé un système national/sous-régional/régional de suivi de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS).

(Voir CONS-O-8 dans la décision 13/COP.9, annexe III.)

A. Analyse au plan mondial

- 1. Nombre de pays parties touchés ayant mis en place et appuyé un système national de suivi de la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS)
 - 4. Sur les 89 pays parties touchés, 34 pays (soit 38 % du total) disposent déjà d'un système national spécifique de suivi de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS) et, dans 22 pays (soit 25 % du total), ce système est à la fois opérationnel et actualisé. Sur les 55 pays restants (62 % du total) qui ne disposent pas d'un système de suivi propre à la DDTS, 35 pays (39 % du total) ont un système de surveillance de l'environnement englobant partiellement les problèmes DDTS, tandis que 10 pays (11 %

¹ Voir la décision 3/COP.8, dans le document ICCD/COP(8)/16/Add.1.

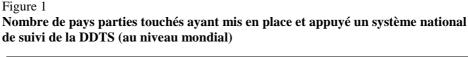
² Y compris les organisations d'intégration économique régionale créées par les pays développés (telles que l'Union européenne dans le présent processus d'établissement de rapports et d'examen).

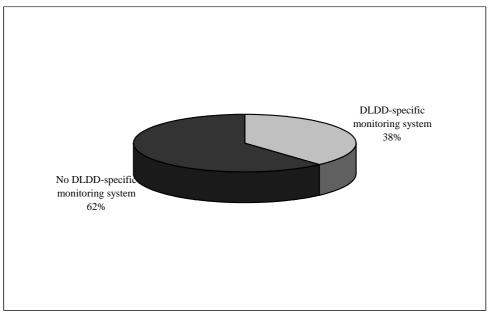
du total) ont déclaré qu'aucun système de surveillance de l'environnement englobant la DDTS n'avait été mis en place.

- 5. La situation est très positive dans les pays de Méditerranée septentrionale et d'Europe centrale et orientale. À l'inverse, le nombre de systèmes de suivi mis en place et opérationnels en Afrique (cinq systèmes de suivi spécifique de la DDTS opérationnels et actualisés et quatre autres qui ne s'appliquent pas expressément à la DDTS) reste faible, bien que cette région soit celle qui est la plus aidée par les pays développés parties (17 pays ont bénéficié de l'appui de pays développés parties, de même que deux sous-régions et la région dans son ensemble). L'Amérique latine et les Caraïbes n'ont pas reçu beaucoup d'aide jusqu'à présent et utilisent principalement des systèmes de suivi non spécifiques.
- 6. Au total, 33 pays touchés, 3 sous-régions et 3 régions ont reçu l'appui de pays développés en vue de la mise en place de systèmes de suivi, tandis que trois pays développés parties ont apporté un appui de portée mondiale. Ce chiffre ne peut pas être directement comparé avec le nombre de systèmes de suivi dans les pays parties touchés car les séries statistiques diffèrent, mais il témoigne néanmoins de l'importance que les pays développés parties accordent à la mise en place de systèmes de suivi nationaux dans les pays parties touchés. Ce constat est étayé par le fait qu'un seul pays développé a indiqué ne pas avoir fourni d'appui durant la période 2008-2009.

Tableau 1 Nombre de pays parties touchés ayant mis en place et appuyé un système national de suivi de la DDTS (au niveau mondial)

Region	DLDD monitoring system established	DLDD monitoring system functional	DLDD monitoring system not functional	DLDD monitoring system updated	Monitoring system not updated	No DLDD- specific monitoring system	Environmental monitoring system partially covering DLDD	No environmental monitoring system covering DLDD
Africa	12	7	4	5	1	18	4	6
Asia	10	9	0	8	1	18	16	0
LAC	4	3	0	3	1	13	10	3
NMED	3	3	0	3	0	2	2	0
CEE	5	4	1	3	1	4	3	1
Global (total)	34	26	5	22	4	55	35	10





2. Contribution nationale à la réalisation de l'objectif

D'ici à 2018, 60 % au moins des pays parties touchés et des entités sous-régionales ou régionales chargées de présenter des rapports auront établi et soutenu des systèmes nationaux de suivi de la DDTS.

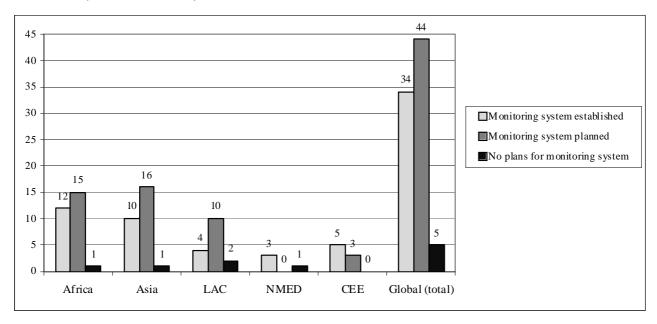
(Voir décision 13/COP.9, annexe III, indicateur de résultats CONS-O-8, objectif.)

- 7. Étant donné que 38 % du nombre total des pays parties touchés disposent déjà d'un système national spécifique de suivi de la DDTS (25 % des pays ont des systèmes opérationnels et actualisés), et qu'en outre 39 % du nombre total de ces pays ont un système de surveillance de l'environnement englobant partiellement les problèmes de DDTS, la situation actuelle en ce qui concerne cet objectif est relativement satisfaisante, compte tenu également de l'appui important fourni par les pays développés parties. Cinq pays seulement n'ayant pas encore prévu la mise en place d'un système de suivi, il devrait être possible d'atteindre l'objectif de 60 % d'ici à la fin de la période visée par la Stratégie (2018). En outre, trois pays développés parties ont annoncé leur intention de fournir un appui à cet égard.
- 8. Les pays de Méditerranée septentrionale et d'Europe centrale et orientale doivent uniquement s'efforcer de veiller régulièrement au bon fonctionnement de leurs systèmes pour être au-dessus du seuil en 2018, mais les pays parties d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes devront investir dans la création de nouveaux systèmes spécifiques de suivi de la DDTS et les pays d'Afrique devront à la fois créer de nouveaux systèmes et faire en sorte que les systèmes existants soient opérationnels et actualisés. Le nombre relativement élevé de systèmes non opérationnels ou non actualisés est un sujet de préoccupation.

Tableau 2 Systèmes nationaux de suivi de la DDTS – Contribution nationale à la réalisation de l'objectif (au niveau mondial)

Subregion	2008-2009	Planned for 2010–2011	Planned for 2012–2013	Planned for 2014–2015	No plan
Africa	12	2	11	2	1
Asia	10	4	8	4	1
LAC	4	5	3	2	2
NMED	3	0	0	0	1
CEE	5	0	2	1	0
Global (total)	34	11	24	9	5

Figure 2 Systèmes nationaux de suivi de la DDTS – Contribution nationale à la réalisation de l'objectif (au niveau mondial)



B. Pays parties touchés (analyse aux plans sous-régional et régional)

1. Nombre de pays parties touchés ayant mis en place et appuyé un système national de suivi de la DDTS

a) Afrique

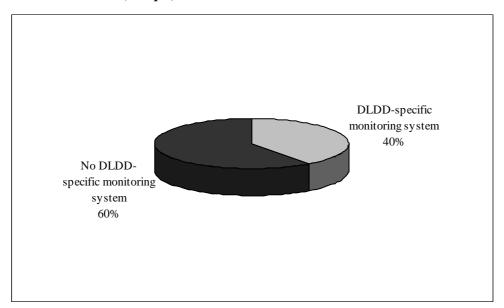
- 9. Sur les 30 pays africains ayant répondu à cette question, 12 pays (40 %) disposent d'un système de suivi expressément consacré à la DDTS. Parmi les 18 pays (60 %) qui ne disposent pas d'un système de suivi spécifique de la DDTS, 4 pays (13 % du total) ont mis en place un système de surveillance de l'environnement qui englobent en partie la DDTS, 6 pays (20 %) ne disposent d'aucun système et 8 pays (27 %) n'ont pas répondu à cette question.
- 10. L'Afrique du Nord est la seule sous-région dans laquelle le nombre de pays dotés d'un système de suivi spécifique est supérieur à celui des pays qui n'en ont pas: 42 % des

pays d'Afrique centrale, 40 % des pays d'Afrique de l'Est, 66 % des pays d'Afrique du Nord, 33 % des pays d'Afrique australe et 70 % des pays d'Afrique de l'Ouest ont au moins un type de système de suivi.

Tableau 3 Nombre de pays parties touchés ayant mis en place et appuyé un système national de suivi de la DDTS (Afrique)

Subregion	DLDD monitoring system established	DLDD monitoring system functional	DLDD monitoring system not functional	DLDD monitoring system updated	DLDD monitoring system not updated	No DLDD- specific monitoring system	0 ,	No environmental monitoring system covering DLDD
Central Africa	2	1	1	1	1	5	1	1
Eastern Africa	1	1	0	1	0	3	1	0
Northern Africa	2	2	0	0	2	1	0	1
Southern Africa	2	0	2	0	2	4	0	1
Western Africa	5	3	1	3	1	5	2	3
Africa (total)	12	7	4	5	1	18	4	6

Figure 3 Nombre de pays parties touchés ayant mis en place et appuyé un système national de suivi de la DDTS (Afrique)



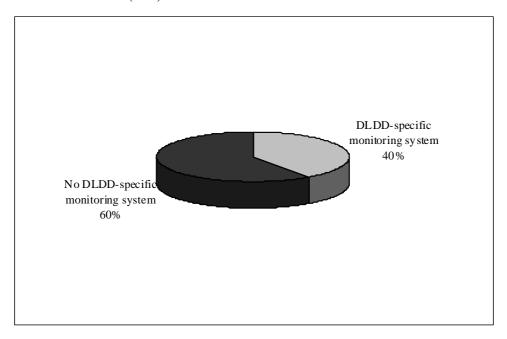
b) Asie

11. Sur les 28 pays parties touchés d'Asie ayant répondu à cette question, 10 pays (36 %) disposent d'un système de suivi spécifique de la DDTS et 16 autres pays (57 %) ont un système de surveillance de l'environnement pouvant être utilisé pour le suivi de la DDTS. Au total, 93 % des pays parties touchés d'Asie ont au moins un type de système de suivi, ces systèmes étant tous opérationnels mais pas toujours actualisés.

Tableau 4
Nombre de pays parties touchés ayant mis en place et appuyé un système national de suivi
de la DDTS (Asie)

Subregion	DLDD monitoring system established	DLDD monitoring system functional	DLDD monitoring system not functional	DLDD monitoring system updated	DLDD monitoring system not updated	No DLDD- specific monitoring system	Environmental monitoring system partially covering DLDD	No environmental monitoring system covering DLDD
Central Asia	0	0	0	0	0	5	4	0
East Asia	1	1	0	1	0	1	1	0
Pacific	2	2	0	1	0	2	2	0
South Asia	1	1	0	1	0	3	3	0
South East Asia	3	3	0	2	1	2	2	0
West Asia	3	2	0	3	0	5	4	0
Asia (total)	10	9	0	8	1	18	16	0

Figure 4 Nombre de pays parties touchés ayant mis en place et appuyé un système national de suivi de la DDTS (Asie)



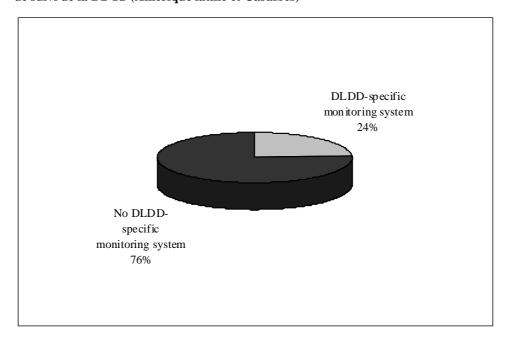
c) Amérique latine et Caraïbes

- 12. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est celle où la proportion de systèmes de suivi spécifique de la DDTS est la plus faible (24 %) mais où la proportion de systèmes de surveillance de l'environnement en partie utilisés pour le suivi de la DDTS est la plus élevée (59 %).
- 13. Tous les pays des Andes, de la Méso-Amérique et du cône Sud ont mis en place au minimum un type de système de suivi.

Tableau 5
Nombre de pays parties touchés ayant mis en place et appuyé un système national de suivi
de la DDTS (Amérique latine et Caraïbes)

Subregion	DLDD monitoring system established	DLDD monitoring system functional	DLDD monitoring system not functional	DLDD monitoring system updated	DLDD monitoring system not updated	No DLDD- specific monitoring system	Environmental monitoring system partially covering DLDD	No environmental monitoring system covering DLDD
Andean	1	1	0	0	1	2	2	0
Caribbean	1	1	0	1	0	6	3	3
Mesoamerica	0	0	0	0	0	4	4	0
South Cone	2	1	0	2	0	1	1	0
LAC (total)	4	3	0	3	1	13	10	3

Figure 5 Nombre de pays parties touchés ayant mis en place et appuyé un système national de suivi de la DDTS (Amérique latine et Caraïbes)



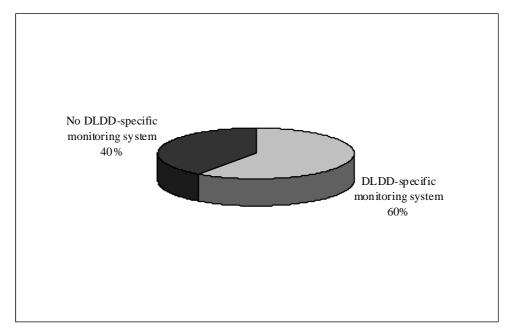
d) Méditerranée septentrionale

14. Tous les pays de la Méditerranée septentrionale ont mis en place au moins un type de système de suivi. Tous les systèmes de suivi spécifique de la DDTS sont à la fois opérationnels et actualisés. Cela fait de la région de la Méditerranée septentrionale le chef de file absolu en matière de systèmes nationaux de suivi.

Tableau 6 Nombre de pays parties touchés ayant mis en place et appuyé un système national de suivi de la DDTS (Méditerranée septentrionale)

Region	DLDD monitoring system established	DLDD monitoring system functional	DLDD monitoring system not functional	DLDD monitoring system updated	DLDD monitoring system not updated		Environmental monitoring system partially covering DLDD	No environmental monitoring system covering DLDD
NMED (total)	3	3	0	3	0	2	2	0

Figure 6 Nombre de pays parties touchés ayant mis en place et appuyé un système national de suivi de la DDTS (Méditerranée septentrionale)



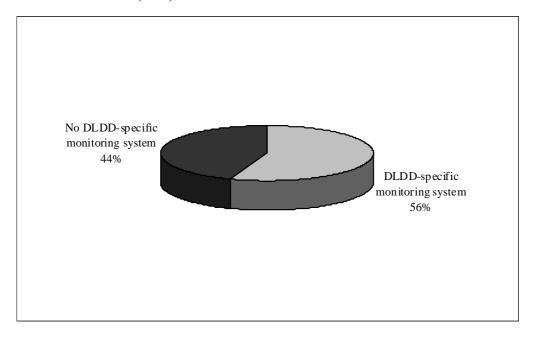
e) Europe centrale et orientale

15. Sur les neuf pays d'Europe centrale et orientale ayant répondu à cette question, cinq pays (56 %) disposent d'un système de suivi spécifique de la DDTS. Ces systèmes sont à la fois opérationnels et actualisés dans trois pays (33 % du total). Parmi les quatre pays dépourvus de système de suivi spécifique, trois disposent d'un système de surveillance de l'environnement couvrant partiellement la DDTS.

Tableau 7 Nombre de pays parties touchés ayant mis en place et appuyé un système national de suivi de la DDTS (CEE)

Region CEE (total)	system established	system functional	system not functional	system updated	system not updated	monitoring system	partially covering DLDD	monitoring system covering DLDD
	DLDD monitoring	DLDD monitoring	DLDD monitoring	DLDD monitoring	DLDD monitoring		Environmental monitoring system	

Figure 7 Nombre de pays parties touchés ayant mis en place et appuyé un système national de suivi de la DDTS (CEE)



2. Contribution nationale à la réalisation de l'objectif

D'ici à 2018, 60 % au moins des pays parties touchés et des entités sous-régionales ou régionales concernées auront établi et soutenu des systèmes nationaux de suivi de la DDTS.

(Voir décision 13/COP.9, annexe III, indicateur de résultats CONS-O-8, objectif.)

a) Afrique

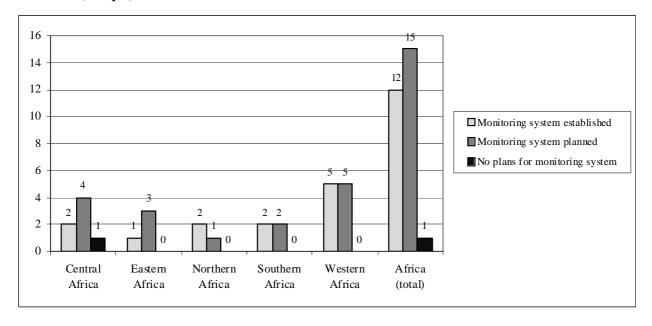
16. La situation en Afrique semble relativement encourageante puisque 40 % des pays parties touchés ont mis en place des systèmes de suivi spécifique de la DDTS et 13 % un système de surveillance de l'environnement couvrant partiellement la DDTS. Un seul pays ne prévoit pas de créer un système national de suivi, ce qui permet de supposer que, d'ici à 2018, les pays parties touchés d'Afrique auront, dans leur quasi-totalité, mis en place un système national de suivi. Cependant, une attention particulière doit être accordée au fonctionnement et à la mie à jour de ces systèmes, car seulement 5 des 12 pays africains qui ont prévu des systèmes de suivi de la DDTS (soit 17 % de tous les pays africains touchés) ont actuellement un système national de suivi à la fois opérationnel et actualisé.

Tableau 8 Systèmes nationaux de suivi de la DDTS – Contribution nationale à la réalisation de l'objectif (Afrique)

Subregion	2008–2009	Planned for 2010–2011	Planned for 2012–2013	Planned for 2014–2015	No plan
Central Africa	2	1	3	0	1
Eastern Africa	1	0	2	1	0
Northern Africa	2	0	1	0	0
Southern Africa	2	0	2	0	0
Western Africa	5	1	3	1	0
Africa (total)	12	2	11	2	1

Figure 8

Systèmes nationaux de suivi de la DDTS – Contribution nationale à la réalisation de l'objectif (Afrique)



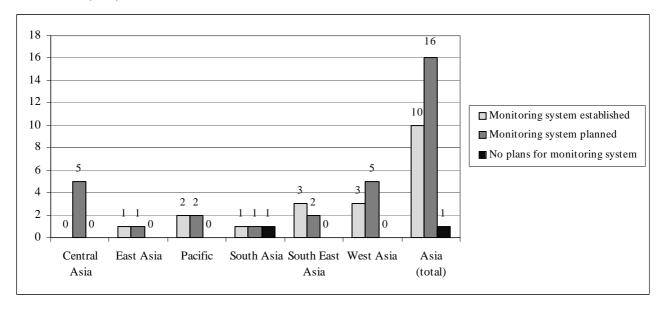
b) Asie

17. En 2008-2009, 36 % des pays parties touchés d'Asie avaient un système national de suivi spécifique de la DDTS, en sus des 57 % qui disposent actuellement d'un système de surveillance de l'environnement partiellement utilisé pour les problèmes de DDTS. Cela signifie que, dans leur quasi-totalité, les Parties d'Asie ont à présent un système qui peut être utilisé pour surveiller la DDTS. Un seul pays a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de mettre en place un système national de suivi. Étant donné que 8 des 10 systèmes actuels de suivi de la DDTS sont à la fois opérationnels et actualisés, l'Asie est en bonne position pour ce qui concerne l'application du seuil de 60 %. Des efforts pourraient être entrepris en particulier en Asie centrale, où aucun pays ne dispose actuellement d'un système de suivi spécifique de la DDTS.

Tableau 9 Systèmes nationaux de suivi de la DDTS – Contribution nationale à la réalisation de l'objectif (Asie)

Subregion	2008–2009	Planned for 2010–2011	Planned for 2012–2013	Planned for 2014–2015	No plan
Central Asia	0	1	3	1	0
East Asia	1	0	1	0	0
Pacific	2	2	0	0	0
South Asia	1	0	0	1	1
South East Asia	3	0	2	0	0
West Asia	3	1	2	2	0
Asia (total)	10	4	8	4	1

Figure 9 Systèmes nationaux de suivi de la DDTS – Contribution nationale à la réalisation de l'objectif (Asie)



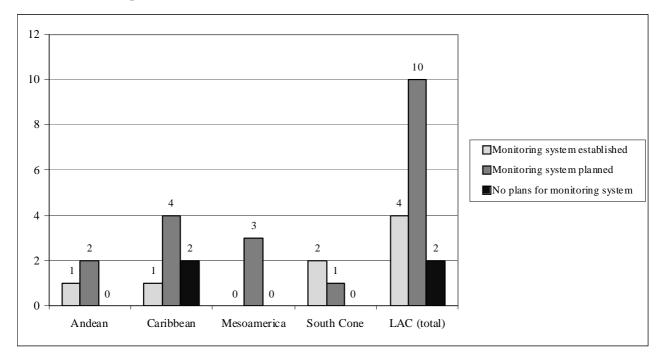
c) Amérique latine et Caraïbes

18. En Amérique latine et aux Caraïbes, quatre pays seulement (24 % des pays touchés) ont un système national de suivi spécifique de la DDTS et, dans trois d'entre eux, ces systèmes sont à la fois opérationnels et actualisés. Il s'agit d'un pourcentage relativement faible. Toutefois, 10 autres pays (59 % du total) disposent d'un système de surveillance qui contribue en partie aux objectifs de la Convention. Étant donné que deux pays seulement ne prévoient pas de mettre en place un système de suivi, la région devrait être en mesure de bien progresser à cet égard au cours des prochaines années. Des efforts particuliers devraient être faits en Méso-Amérique, où aucun pays ne dispose actuellement d'un système national de suivi spécifique de la DDTS.

Tableau 10 Systèmes nationaux de suivi de la DDTS – Contribution nationale à la réalisation de l'objectif (Amérique latine et Caraïbes)

Subregion	2008–2009	Planned for 2010–2011	Planned for 2012–2013	Planned for 2014–2015	No plan
Subregion	2000-2009	2010–2011	2012-2013	2014-2013	ivo pian
Andean	1	1	0	1	0
Caribbean	1	3	1	0	2
Mesoamerica	0	0	2	1	0
South Cone	2	1	0	0	0
LAC (total)	4	5	3	2	2

Figure 10 Systèmes de suivi de la DDTS – Contribution nationale à la réalisation de l'objectif (Amérique latine et Caraïbes)



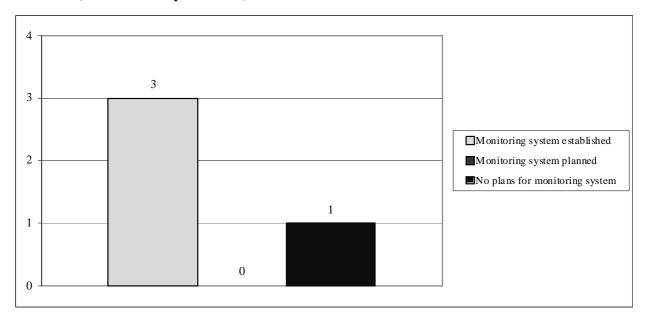
d) Méditerranée septentrionale

19. La région de la Méditerranée septentrionale a déjà atteint le seuil fixé. Trois pays sur cinq (60 % du total) disposent dès à présent d'un système national de suivi spécifique de la DDTS et ils sont tous opérationnels et actualisés. Les deux autres pays sont dotés de systèmes qui peuvent être utilisés pour communiquer des informations aux fins de la Convention.

Tableau 11 Systèmes nationaux de suivi de la DDTS – Contribution nationale à la réalisation de l'objectif (Méditerranée septentrionale)

		Planned for	Planned for	Planned for	
Region	2008–2009	2010–2011	2012–2013	2014–2015	No plan
NMED (total)	3	0	0	0	1

Figure 11 Systèmes nationaux de suivi de la DDTS – Contribution nationale à la réalisation de l'objectif (Méditerranée septentrionale)



e) Europe centrale et orientale

20. L'Europe centrale et orientale est dans une position relativement favorable en ce qui concerne les systèmes nationaux de suivi, puisque 5 pays sur 9 (55 %) ont un système spécifique de surveillance de la DDTS. Trois autres pays (33 %) disposent d'un système couvrant partiellement la DDTS. Comme tous les pays de la région prévoient de mettre en place un système de suivi, le seuil fixé devrait être atteint sans problème d'ici à 2018 en Europe centrale et orientale.

Tableau 12 Systèmes de suivi de la DDTS – Contribution nationale à la réalisation de l'objectif (CEE)

Region	2008–2009	Planned for 2010–2011	Planned for 2012–2013	Planned for 2014–2015	No plan
CEE (total)	5	0	2	1	0

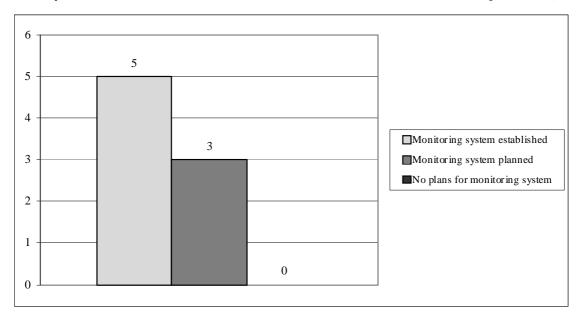


Figure 12 Systèmes de suivi de la DDTS – Contribution nationale à la réalisation de l'objectif (CEE)

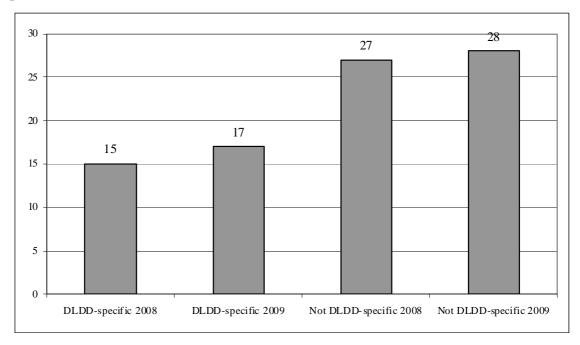
C. Pays développés parties

- Nombre de systèmes de suivi mis en place dans les pays parties touchés et/ou dans les régions/sous-régions visées par la Convention, avec l'appui technique et/ou financier des pays développés parties
 - 21. Neuf pays développés sur douze ont répondu à cette question, et trois n'y ont pas répondu. Un pays a indiqué qu'il n'avait fourni aucun appui aux systèmes nationaux de suivi de la DDTS dans les pays parties touchés. Les données montrent que les systèmes de surveillance de l'environnement qui ne visent pas expressément la DDTS mais qui sont utiles pour communiquer des informations aux fins de la Convention bénéficient d'un appui beaucoup plus important que les systèmes propres à la DDTS. Le nombre de systèmes bénéficiant d'un appui est resté pratiquement inchangé de 2008 à 2009. La stabilité du niveau d'appui apparaît également dans le fait qu'une forte proportion de pays développés parties apportant un appui (cinq sur neuf, deux n'ayant pas répondu) ont indiqué qu'ils avaient soutenu de tels systèmes avant 2008, et la liste des pays bénéficiaires avant et après 2008 montre que de nombreux pays parties touchés ont reçu un appui pendant plusieurs années. En outre, les pays développés parties ont indiqué que, selon leurs informations, 33 systèmes bénéficiant d'un appui sont encore opérationnels et régulièrement actualisés.
 - 22. Ainsi qu'il ressort du fait qu'il y avait au total 42 systèmes de suivi bénéficiant d'un appui en 2008 et 45 en 2009 (deux pays n'ayant pas répondu à cette question), de nombreux pays développés parties appuient durablement les systèmes de suivi des pays en développement parties touchés et un tel appui a permis dans la plupart des cas d'assurer le fonctionnement et la viabilité de ces systèmes de suivi.

Tableau 13 Nombre de systèmes de suivi mis en place dans les pays parties touchés et/ou dans les régions/sous-régions visées par la Convention, avec l'appui technique et/ou financier des pays développés parties

	Monitoring systems for DLDD supported in 2008	Monitoring systems for DLDD supported in 2009	Environmental monitoring systems not specific to DLDD but that may contribute to UNCCD reporting supported in 2008	Environmental monitoring systems not specific to DLDD but that may contribute to UNCCD reporting supported in 2009
Developed country Parties (total)	15	17	27	28

Figure 13 Nombre de systèmes de suivi mis en place dans les pays parties touchés et/ou dans les régions /sous-régions visées par la Convention, avec l'appui technique et/ou financier des pays développés parties



23. Le tableau 14 donne un aperçu de la répartition géographique de l'appui accordé. Avant 2008, 34 pays recevaient une aide – tous les pays, sauf un, bénéficiant chacun de l'appui d'un pays développé partie. Deux régions recevaient un appui (l'Afrique recevant un appui de trois pays développés parties) et trois pays développés parties ont indiqué qu'ils fournissaient un appui à l'échelle mondiale. Au cours de la période considérée (2008-2009), 33 pays ont reçu un appui – 27 de la part d'un pays développé partie, quatre de la part de deux pays développés parties, et deux de la part de trois pays développés parties. Deux sous-régions d'Afrique et une sous-région d'Asie ont également été soutenues, ainsi que trois régions (dont une, l'Afrique, a reçu l'aide de trois pays développés parties).

Tableau 14 Répartition géographique de l'appui accordé par les pays développés parties aux systèmes de suivi des pays parties touchés

Entity	Number of entities supported before 2008	Number of entities supported in 2008-2009	
Africa	18 countries and region	17 countries and 2 subregions and region	
Central Africa	6	2 and subregion	
Eastern Africa	2	1	
Northern Africa	6	5	
Southern Africa	0	0	
Western Africa	4	9 and subregion	
Asia	10 countries	14 countries and 1 subregion	
Central Asia	5	5	
East Asia	1	2	
Pacific	0	Subregion	
South Asia	0	0	
South East Asia	1	4	
West Asia	3	3	
Latin America and the Caribbean	5 countries	Region	
Andean	3 countries	()	
Caribbean	1	0	
Mesoamerica	1	0	
South Cone	2	0	
Northern Mediterranean	0	1	
Central and Eastern	v	1	
Europe	1 country and region	1 country and region	
Support provided worldwide	1	1	
Total	34 countries, 2 regions and worldwide	33 countries, 3 subregions, 3 regions and worldwide	

- 24. Étant donné que les pays développés parties ont beaucoup plus soutenu les systèmes de suivi qui ne sont pas propres à la DDTS que les systèmes spécifiques, il est utile de noter que cette aide a été fournie majoritairement dans le cadre d'initiatives liées à la Convention.
- 25. Cela dit, d'autres initiatives ont aussi été engagées: aide publique au développement (APD), cadres internationaux de recherche, ou appui à des systèmes agrométéorologiques et hydrologiques qui fournissent en partie des informations utiles sur la DDTS.
- 26. L'appui accordé était principalement d'ordre technique: une assistance technique a été fournie, seule ou assortie d'un appui financier, dans six cas sur sept. Dans quatre cas, l'appui a été soit exclusivement financier soit combiné avec une assistance technique.

Tableau 15 Cadre et type d'appui apporté aux systèmes de suivi des pays parties touchés par les pays développés parties

	Framework of support				Тур	e of support	
	UNCCD- related initiative	CBD-related initiative	UNFCCC- related initiative	Other	Mainly technical	Mainly financial	Both
Developed country Parties (total)	4	1	1	4	3	1	3

2. Contribution nationale à la réalisation de l'objectif

D'ici à 2018, 60 % au moins des pays parties touchés et des entités sous-régionales ou régionales chargées de présenter des rapports auront établi et soutenu des systèmes nationaux de suivi de la DDTS.

(Voir décision 13/COP.9, annexe III, indicateur de résultats CONS-O-8, objectif.)

- 27. Il a été demandé aux pays développés parties si, au moment d'établir leur rapport, ils prévoyaient de fournir un appui à un ou plusieurs pays parties touchés et/ou sous-régions/régions en vue de la mise en place de systèmes de suivi de la DDTS.
- 28. Six pays ont répondu à cette question et six n'y ont pas répondu. Parmi les six pays ayant répondu, trois ont indiqué qu'ils avaient l'intention de fournir un appui aux systèmes nationaux de suivi de la DDTS de pays parties touchés et trois ont déclaré qu'ils ne prévoyaient pas de fournir un tel appui. Deux pays prévoient de fournir cet appui en 2010-2011 et un pays en 2012-2013. Le seul pays sachant déjà à quelle région irait son appui a indiqué qu'il aiderait la sous-région de l'Afrique centrale.

D. Fonds pour l'environnement mondial

29. Le FEM n'a pas fourni de réponses concernant cet indicateur de résultats. Après un échange entre les secrétariats du FEM et de la Convention, le FEM a indiqué que, en raison de problèmes liés à la collecte de données internes et à la disponibilité des données, il ne serait pas en mesure de fournir des informations correspondant à tous les indicateurs de résultats. Les observations du FEM sur les contraintes relatives à la disponibilité des données seront intégrées dans le processus itératif, en vue de fournir les informations utiles au Comité lors des prochains cycles de présentation des rapports.

III. Indicateur de résultats CONS-O-10 applicable aux résultats 3.3 et 3.4

Nombre des PAN/PASR/PAR révisés attestant que les facteurs déterminants de la DDTS et leurs interactions sont connus ainsi que les interactions entre la DDTS, d'une part, les changements climatiques et la biodiversité, d'autre part.

(Voir décision 13/COP.9, annexe III, CONS-O-10.)

30. Seuls les pays parties touchés dont le programme d'action national (PAN) concorde avec la Stratégie ont été invités à fournir des données sur cet indicateur de résultats. Durant la période considérée (2008-2009), deux de ces pays seulement avaient adopté un PAN conforme à la Stratégie; pour certains pays, il n'était pas possible d'établir clairement la conformité de leur PAN³. L'analyse présentée ci-dessous se limite donc aux réponses fournies par ces deux pays.

Analyse au plan mondial

- Nombre des PAN/PASR/PAR révisés attestant que les facteurs déterminants de la DDTS et leurs interactions sont connus ainsi que les interactions entre la DDTS, d'une part, les changements climatiques et la biodiversité, d'autre part
 - 31. Les deux pays dont le PAN concordait avec la Stratégie en 2008-2009 (l'un se trouvant dans la région Amérique latine et Caraïbes et l'autre en Europe centrale et orientale) ont indiqué que, dans leur PAN, les facteurs biophysiques et socioéconomiques déterminants de la DDTS et leurs interactions étaient définis en fonction des connaissances disponibles. Les deux pays ont précisé que ces définitions étaient fondées sur les connaissances d'experts et sur les connaissances traditionnelles.
 - 32. Les deux pays ont également signalé que, dans leur PAN, l'analyse de l'interaction entre l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques/leur atténuation et la préservation de la biodiversité se fonde sur des connaissances tant spécialisées que traditionnelles. Enfin, les deux pays ont également indiqué que l'atténuation de la sécheresse était analysée ou prise en considération dans certaines des mesures prévues dans le PAN.

2. Contribution nationale à la réalisation de l'objectif

D'ici à 2018, 70 % au moins des PAN/PASR/PAR révisés auront été soumis avec succès à une auto-évaluation de la qualité.

(Voir décision 13/COP.9, annexe III, indicateur de résultats CONS-O-10, objectif.)

33. Comme les deux pays dont le PAN concordait avec la Stratégie en 2008-2009 ont mené à bien une auto-évaluation, la réalisation de cet objectif est théoriquement de 100 %. Toutefois, vue le faible nombre de ces pays durant la période considérée, un tel pourcentage ne peut pas être utilisé comme une indication statistiquement valable de la réalisation de cet objectif.

IV. Indicateur de résultats CONS-O-11 applicable au résultat 3.5

Type, nombre et utilisateurs de systèmes de partage des connaissances pertinents pour la DDTS aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national décrits sur le site Web de la Convention.

(Voir décision 13/COP.9, annexe III, CONS-O-11.)

³ Voir le document ICCD/CRIC(9)/4, chap. II.

34. Le système de partage des connaissances est défini comme «un système en ligne comportant des renseignements structurés provenant de sources diverses ou un réseau facilitant le partage des connaissances entre ses membres, notamment la compilation de meilleures pratiques et d'exemples de réussite»⁴. Les Parties ont été invitées à énumérer tous les systèmes de partage des connaissances pertinents pour la DDTS au niveau national et à communiquer un lien Internet et le nombre estimatif d'utilisateurs par an. Il convient de noter que certaines des données fournies ne correspondent pas à la définition des systèmes de partage des connaissances décrits ci-dessus ou ne dénotent pas l'existence d'un système de partage des connaissances au niveau national. Cependant, toutes les informations communiquées par les pays parties sont prises en compte dans l'analyse ci-dessous, à l'exception des données relatives au nombre estimatif d'utilisateurs des systèmes, car dans de nombreux cas ces données faisaient défaut ou étaient incohérentes. Lorsque le site Web de la Convention comportera une base de données thématique sur les systèmes de partage des connaissances décrits par les Parties dans leurs rapports, les informations sur les systèmes de partage des connaissances seront plus détaillées et classées par catégorie.

A. Analyse au plan mondial

1. Type, nombre et utilisateurs de systèmes de partage des connaissances pertinents pour la DDTS aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national décrits sur le site Web de la Convention

- 35. Au total, 308 systèmes de partage des connaissances et 326 liens Internet ont été signalés par les Parties et 3 par le Mécanisme mondial.
- 36. Les pays parties touchés ont fait état de 242 systèmes de partage des connaissances (84 en Afrique, 105 en Asie, 28 en Amérique latine et aux Caraïbes, 11 en Méditerranée septentrionale et 14 en Europe centrale et orientale) et les pays développés parties ont mentionné 66 systèmes de ce type.
- 37. Les pays parties touchés ont communiqués 263 liens Internet (74 en Afrique, 117 en Asie, 23 en Amérique latine et aux Caraïbes, 9 en Méditerranée septentrionale et 40 en Europe centrale et orientale) et les pays développés parties 63.

2. Objectif général

D'ici à 2010, le site Web de la Convention aura été restructuré et comprendra une base de données thématique sur les systèmes de partage de connaissances dans le cadre de l'examen et de l'évaluation des résultats du système de mise en œuvre.

(Voir décision 13/COP.9, annexe III, indicateur de résultats CONS-O-11, objectif.)

38. Étant donné le laps de temps très court entre la date limite de soumission des rapports (12 novembre 2010) et l'établissement du présent rapport (début décembre 2010), et vue la nécessité de procéder à un traitement supplémentaire des informations fournies par les Parties, le site Web de la Convention ne comprend pas actuellement une base de données thématique sur les systèmes de partage de connaissances dans le cadre de l'examen et de l'évaluation des résultats du système de mise en œuvre. Cette base de données devrait être créée et placée sur le site Web de la Convention en 2011.

⁴ Voir le document ICCD/CRIC(9)/13.

B. Pays parties touchés (analyse aux plans sous-régional et régional)

Type, nombre et utilisateurs de systèmes de partage des connaissances pertinents pour la DDTS aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national décrits sur le site Web de la Convention

a) Afrique

39. Au total, 84 systèmes et 74 liens Internet ont été notifiés par les pays parties africains. Les pays parties d'Afrique centrale ont notifié 4 systèmes et 1 lien Internet, ceux d'Afrique de l'Est 11 systèmes et 9 liens Internet, ceux d'Afrique du Nord 8 systèmes et 6 liens Internet, ceux d'Afrique australe 26 systèmes et 23 liens Internet, et la sous-région de l'Afrique de l'Ouest 35 systèmes et 35 liens Internet.

b) Asie

40. Les pays parties asiatiques ont notifié 105 systèmes et 117 liens Internet. Les pays parties d'Asie centrale ont notifié 28 systèmes et 28 liens Internet, ceux d'Asie orientale 6 systèmes et 6 liens Internet, ceux du Pacifique 10 systèmes et 2 liens Internet, ceux d'Asie du Sud 19 systèmes et 37 liens Internet, ceux d'Asie du Sud-Est 20 systèmes et 23 liens Internet, et ceux d'Asie occidentale 22 systèmes et 21 liens Internet.

c) Amérique latine et Caraïbes

41. Les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont notifié 28 systèmes et 23 liens Internet. Les pays parties de la sous-région andine ont notifié 5 systèmes et 5 liens Internet, ceux des Caraïbes 9 systèmes et 7 liens Internet, ceux Méso-Amérique 9 systèmes et 8 liens Internet, et ceux du cône Sud 5 systèmes et 3 liens Internet.

d) Méditerranée septentrionale

42. Les pays de la Méditerranée septentrionale ont fourni des informations sur 11 systèmes et 9 liens Internet.

e) Europe centrale et orientale

43. Les pays d'Europe centrale et orientale ont notifié 14 systèmes et 40 liens Internet.

C. Pays développés parties

Type, nombre et utilisateurs de systèmes de partage des connaissances pertinents pour la DDTS aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national décrits sur le site Web de la Convention

44. Les pays développés parties ont notifié 66 systèmes et 63 liens Internet.

D. Fonds pour l'environnement mondial

45. Le FEM n'a pas fourni de réponses liées à cet indicateur de résultats. Des informations concernant la communication du FEM figurent au paragraphe 29.

E. Mécanisme mondial

46. Le Mécanisme mondial a fait état de trois systèmes de partage des connaissances mis en place: son propre site Web, le moteur de recherche d'informations financières sur la dégradation des terres (FIELD) qui donne des informations sur l'assistance accordée, et les forums interactifs en ligne créés par le Mécanisme mondial. Ces systèmes seront dûment pris en compte sur le site Web de la Convention en 2011.

V. Conclusions

- 47. La façon dont les Parties recourent aux données scientifiques, à la technologie et aux connaissances dans leurs efforts visant à appliquer la Convention au regard de l'objectif opérationnel considéré s'avère encourageante. Tant les pays parties touchés que les pays développés parties sont conscients de l'importance d'une approche scientifique de la DDTS et du partage des connaissances entre les Parties et les organisations qui s'attachent à lutter contre ce phénomène.
- 48. L'utilité des systèmes nationaux de suivi de la DDTS est attestée par le fait que les rapports soumis par les pays parties touchés au cours du présent cycle de présentation des rapports étaient complets à 93 %, ce qui montre que ces pays disposaient d'une base solide d'informations sur laquelle s'appuyer pour établir leur rapport au titre de la Convention.
- 49. Globalement, 38 % des pays parties touchés disposent déjà d'un système national de suivi propre à la DDTS, et leurs systèmes sont à la fois opérationnels et actualisés dans 25 % des cas. Parmi les 62 % restants de pays touchés qui sont dépourvus de système de suivi spécifique, 39 % disposent d'un système de surveillance de l'environnement qui prend partiellement en compte les problèmes de DDTS. Cela signifie que 77 % des pays parties touchés ont actuellement au moins un type de système de suivi.
- 50. C'est l'Afrique qui enregistre actuellement le plus faible pourcentage de systèmes de suivi propres à la DDTS actualisés et opérationnels et de systèmes de surveillance de l'environnement non spécifiques mais pouvant fournir des informations sur les problèmes de DDTS. Or cette région est celle qui a bénéficié de la majeure partie de l'appui accordé par les pays développés parties.
- 51. En général, les pays développés parties ont apporté pendant plusieurs années un important concours à la mise en place de systèmes de suivi, leur appui étant principalement axé sur les systèmes qui ne concernaient pas uniquement la DDTS.
- 52. Au total, les Parties ont fait état de 308 systèmes de partage des connaissances et de 326 liens Internet.
- 53. Vu que très peu de pays avaient mis en conformité leurs plans d'action nationaux en 2008-2009 et que nombreux sont ceux qui envisagent de le faire dans les prochaines années⁵, l'exploitation des connaissances acquises dans le processus d'auto-évaluation en vue de l'alignement prescrit devrait, à terme, gagner en importance.

⁵ Voir le document ICCD/CRIC(9)/4.

VI. Recommandations

- 54. Ci-après figurent les premières recommandations que les Parties pourraient examiner à la neuvième session du Comité en tenant compte de l'analyse préliminaire exposée dans le présent document, le but étant d'engager rapidement des consultations sur des projets de décision qui seraient soumis à la dixième session de la Conférence des Parties, pour examen:
- a) Les pays parties touchés sont invités à redoubler d'efforts pour mettre en place un système national de suivi propre à la DDTS ou à continuer d'améliorer les systèmes de suivi existants. Une attention particulière devrait également être accordée aux sous-régions de la Méso-Amérique et de l'Asie centrale car les pays qui en font partie ont indiqué qu'aucun système de ce type n'était actuellement en place;
- b) Les pays développés parties et les organisations compétentes sont invités à accorder un appui supplémentaire aux pays parties d'Afrique en vue d'assurer la mise en place et le bon fonctionnement des systèmes nationaux de suivi à l'aide de moyens tant financiers que techniques;
- c) Le secrétariat de la Convention est invité à mettre à profit les informations soumises par les Parties dans leurs rapports en créant une base de données pour le partage des connaissances dans le cadre du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (système PRAIS) sur le site de la Convention, en vue de rendre cette base de données disponible en 2011;
- d) Le Comité de la science et de la technologie est invité à donner aux Parties des conseils concernant la meilleure façon de procéder à une auto-évaluation fondée sur les connaissances dans le cadre de l'alignement de leur PAN sur la Stratégie, et à examiner les moyens d'intégrer dans les réseaux scientifiques et les systèmes connexes de transmission des connaissances les dispositifs de gestion des connaissances qui ont été signalés;
- e) Le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial sont priés de prendre en considération les questions de qualité des données et de méthodologie pour la collecte de l'information afin d'enrichir le processus itératif et si possible d'améliorer les résultats communiqués par les Parties et les autres entités concernées;
- f) Le secrétariat est également prié de poursuivre les consultations avec le FEM en vue de lui permettre de communiquer des informations sur les indicateurs de résultats si nécessaire et dans la mesure où les données sont disponibles au FEM;
- g) Selon l'approche axée sur les résultats, les organes subsidiaires et les institutions de la Convention sont invités à inscrire dans leurs programmes de travail respectifs pour 2012-2013 l'examen des présentes recommandations, le but étant de fournir aux pays parties touchés l'assistance requise pour atteindre l'objectif opérationnel 3 de la Stratégie, conformément à leurs mandats respectifs.